
Province de Hainaut
Arrondissement de Thuin
Commune de Merbes-le-Château

AVIS DU COLLEGE COMMUNAL

Plans de gestion par district hydrographique (PGDH2) Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

N.Réf. : LP/URB.08.16

L'an 2016, le 14 janvier,

Le collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu les documents portés à la connaissance du public, et plus particulièrement la brochure de synthèse ;

Considérant que notre entité compte 4 villages dont trois sont traversés par la rivière « Sambre », que ce cours d'eau est bordé de versants vallonnés, que le quatrième village (Merbes-Sainte-Marie) fait partie du PGDH de l'Escaut ;

Considérant que notre territoire a un caractère rural fort prononcé (plus de 80 % en terres agricoles et prairies) ;

Considérant qu'en matière de relief, Fontaine-Valmont (en partie sud) et Merbes-Sainte-Marie offrent un aspect de plaine agricole, à l'opposé des vallons en rives nord et sud de la Sambre ;

Considérant que vu ces éléments, notre territoire est concerné par les débordements des cours d'eau mais également par les phénomènes de ruissellement ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser que notre territoire est fort proche de la France, que cette situation a une incidence sur les masses d'eau s'écoulant dans la Haute Sambre ;

Emet l'avis suivant :

- A. Relève la qualité des plans basés sur le croisement d'une multitude de données et la participation de l'ensemble des acteurs concernés, que les projets sont la synthèse d'un travail précis de récolte d'expérience et d'observation de nombreux phénomènes liés à l'EAU.

1. PGRI

Les plans de gestion des risques d'inondation nous permettent d'évaluer les incidences des projets relatifs à l'aménagement du territoire. La carte d'aléa d'inondation relative aux rives de la Sambre doit absolument garder son caractère révisable (période de six ans) afin de ne pas grever, si pas utile, certaines zones urbanisables. La coordination internationale prévue aux plans de gestion revêt une importance majeure pour notre territoire. Celle-ci a mis un terme aux conséquences catastrophiques lors des phénomènes de crues. Pour information, les services français ouvraient tous leurs barrages afin de ne pas inonder les villes de Maubeuge et Jeumont et en réaction les services hydrauliques de Charleroi relevaient tous les barrages afin de sauvegarder Charleroi et les agglomérations voisines; tout cela au déprimant des villages de la Haute Sambre. Les dernières inondations que notre commune a subies datent de

l'hiver 1995-1996, soit déjà 20 ans (qui est la période de retour à l'examen des aléas). A cette fin, nous sollicitons un examen précis de nos zones bordant la Sambre pour la rédaction de la future carte des aléas d'inondation. Nous estimons que sans futur débordement, tous les terrains situés à + 80 cm par rapport au niveau de la cote de l'eau devraient être inscrits en aléa moyen. A défaut de cet examen et révision, notre collège restera seul responsable de l'application (ou pas) des mesures coercitives liées aux zones d'aléa élevé dans le cadre de demande de permis d'urbanisme et permis environnement, et in fine de la perte de valeur immobilière des zones urbanisables en cas de refus d'autorisation et à l'inverse des dégâts aux biens en cas d'autorisation ;

Un élément important que notre collège veut mettre en évidence est le manque du curage de la Haute Sambre depuis plus d'une décennie. La capacité d'écoulement s'en trouve réduite. A l'instar du Hainaut Ingénierie Technique et de notre commune qui élaborent et réalisent des chantiers du curage, le SPW district hydraulique devra programmer ces travaux.

Notre administration s'est engagée avec beaucoup de volonté dans le contrat de rivière Sambre et affluents, réalise des actions, et compte poursuivre sa démarche via cette association.

Enfin, les caractéristiques hydrologiques de notre territoire doivent revêtir une certaine importance dans le cadre de décision des infrastructures routières, et plus particulièrement le projet de la RN 54 qui coupera les bassins versants de la Sambre.

2. PGDH : plans de gestion par district hydrographique Meuse et Escaut

Notre administration déplore les révisions successives des conditions liées à la construction d'une station d'épuration collective pour les villages de Merbes-le-château et de Labuissière. Les nombreuses négociations avec la S.P.G.E. n'ont pas débouché sur une décision opportune visant l'implantation de la station dans le village de Labuissière. Cela est d'autant plus regrettable vu le réseau très important de collecteurs existants dans nos quatre villages. L'ensemble des eaux usées sont donc acheminées vers la Sambre sans aucune épuration, ce que nous déplorons bien évidemment. Il nous semble que la problématique des eaux usées dans les zones rurales a été totalement abandonnée au profit des centres urbains.

Pollution diffuse par les activités agricoles : ce secteur semble bien informé et responsabilisé afin de préserver la qualité biologique des eaux.

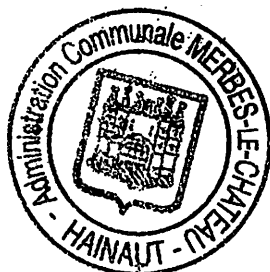
Nous louons l'initiative de développement d'un service public d'assainissement autonome au profit des particuliers.

B. SYNTHÈSE :

- Maintenir le caractère révisable des différentes cartes et procéder à un inventaire permanent (récurrence et importance des crues)
- Envisager des travaux importants de curage de la Haute Sambre
- Faciliter la construction de station d'épuration collective dans les zones rurales

Par le Collège des Bourgmestre et Echevins:

La Directrice générale ff,
L.DEJARDIN



Le Bourgmestre,
P.LEJEUNE



Administration Communale de Merbes-le-Château

Rue Saint Martin 71

6567 Merbes-le-Château Tél. 071/55.90.72

Merbes-le-Château, le 12/02/2016

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
Secrétariat de la Direction des Eaux
de surface
Avenue Prince de Liège n° 15
5100 JAMBES

Objet : plans de gestion par district hydrographique : résultat d'enquête et avis

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver sous ce couvert une copie du courrier que nous adressons ce jour au CREA - Département du développement du Service public de Wallonie.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire en l'assurance de notre considération distinguée.

La directrice générale ff,
L.DEJARDIN

